Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260209-DCM_2026_20-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/02/2026.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme DUPERRON Katell, M. GAUPLE Olivier, M. GUINARD Dany, M. HOUANARD Alain, M. JACQUES Emmanuel, Mme JOSSE Solange, M. LE BERRE Erwan, M. LE TENNIER Yvan, M. PAILLOUX Fabrice, M. YVANOFF Daniel

Absent(s) : Mme MENEC Camille

A été nommée secrétaire : Mme JOSSE Solange

2026/20 – Budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 de la commune de Langan, consolidé en lien avec le comptable public et le Conseiller aux décideurs locaux, étudié et travaillé par la commission Finances notamment lors de sa réunion du 3 février 2026 est ainsi arrêté :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 114 166.96€	1 114 166.96€
Investissement	1 096 717.31€	1 096 717.31€
TOTAL	**2 210 884.27€**	**2 210 884.27€**

Voir détail en annexe.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2026 selon le détail annexé à la présente délibération.
- ADOPTE les annexes budgétaires réglementaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/02/2026
Le Maire, Thierry JOLIVET